

BULLETIN D'INSCRIPTION : FORMATIONS ECPA

À renvoyer impérativement dans les 15 jours suivants votre pré-inscription

Pour vous inscrire, retournez ce bulletin renseigné par fax : 01 43 62 30 05 ou par courrier :

ECPA - Pôle Formations - 15, rue Henri Rol Tanguy - 93100 Montreuil

FORMATION (horaires : 9h30-18h00)

Code stage Intitulé de la formation Nombre d'heures

Dates du ... / ... /20... au ... / ... /20... (et ... / ... /20...) Prix HT..... Prix TTC (TVA à 19,6%)

PARTICIPANT

☐ M. ☐ Mme Nom Prénom

Nom de jeune fille Fonction

Adresse personnelle (facultatif)

..... Code Postal Ville

Tél Prof. (ligne directe) Portable

E-mail (obligatoire)

Années d'expérience en RH et/ou en évaluation des personnes (obligatoire)

Quelles missions ? (obligatoire)

.....

Pour toute inscription en formation TD-12, merci de nous joindre une photocopie de votre diplôme de DESS ou MASTER 2 en Psychologie

ENTREPRISE/ÉTABLISSEMENT DU PARTICIPANT

Si vous possédez votre code client, merci de l'indiquer

Raison sociale Secteur d'activité

Adresse

..... Code Postal Ville

Téléphone (standard) Fax

☐ M. ☐ Mme Nom Prénom

E-mail Téléphone

Adresse d'envoi du courrier de convocation

..... Code Postal Ville

J'ai besoin d'une convention de formation : ☐ OUI ☐ NON

Adresse d'envoi de la convention

..... Code Postal Ville

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de celle ci-dessus ou OPCA : merci de joindre la copie de l'accord de prise en charge)

Raison sociale

Adresse

..... Code Postal Ville

E-mail Téléphone

Afin que votre inscription soit prise en compte, renvoyez le bulletin d'inscription (dûment complété) accompagné d'un acompte de 30 % du montant TTC à l'ordre des ECPA.

Date et cachet de l'organisme payeur (obligatoire)

Date, signature* et cachet de l'entreprise

* La signature de ce bulletin signifie l'acceptation des conditions générales de vente au dos



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Accès à la formation

Les formations ECPA à l'utilisation des tests sont ouvertes exclusivement aux praticiens justifiant de leur qualification professionnelle dans le domaine des Ressources Humaines et aux psychologues titulaires d'un DESS ou d'un DEA.

Les ECPA se réservent le droit de refuser l'accès à la formation après appréciation du parcours professionnel de la personne inscrite.

Tarifs

Le prix HT de la formation comprend les frais de stage, les documents pédagogiques et le(s) repas pris en commun avec le formateur. **Le matériel de test n'est pas inclus dans le tarif de la formation.**

La facture vous sera adressée à l'issue de la formation ou de la 1ère partie de la formation.

La qualification n'est acquise qu'après la validation des connaissances et l'acquittement de la facture.

Inscription

L'inscription est prise en compte lors de la réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné d'un acompte de 30% du montant TTC de la formation.

Règlement

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre des ECPA par chèque bancaire ou par virement postal :

La Banque Postale - Centre de Paris 75900 Paris Cedex 15			
Etablissement	Guichet	N° Compte	Clé RIB
20041	00001	0515761R020	39
IBAN : FR04 2004 1000 0105 1576 1R02 039			
BIC : PSSTFRPPPAR			

- Un acompte de 30% du montant TTC est versé à la commande.
- Le complément est dû à réception de facture

Prise en charge par un organisme collecteur (OPCA)

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA, il lui appartient de faire la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par les ECPA au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas aux ECPA au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée au client.

Pénalité de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande aux ECPA sans avoir procédé au paiement de la (ou des) commande(s) précédente(s), les ECPA pourront refuser d'honorer la commande et de délivrer la (ou les) formation(s) concernée(s), sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Documents contractuels

Une attestation de présence est remise à chaque participant après la formation.

Si le client a demandé sur le bulletin d'inscription une convention de formation, elle lui sera adressée par courrier.

Le programme de formation est téléchargeable sur notre site :

www.ecpa.fr,
espace « RH », rubrique « Formations »

Conditions d'annulation et de report de votre fait

Toute annulation ou report doit nous parvenir par écrit.

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué plus de 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 15 et 7 jours ouvrés avant la session : 30% du montant TTC de la formation (acompte) seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : 70% du montant TTC de la formation.

Conditions d'annulation du fait des ECPA

En cas d'imprévu, les ECPA se réservent le droit d'ajourner la formation 10 jours minimum avant la date prévue et de proposer une autre date aux personnes concernées.

